

Séance du 17 juin 2020

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	35
Nombre de présents	19
Nombre ayant donné procuration	5
Nombre d'excusés	13
Nombre d'absents	3

1) Adoption des deux comptes rendus des Assemblées du 4 mars 2020

Vu le contexte de la crise sanitaire du coronavirus,
Le quorum des délégués nécessaires pour une réunion est fixé au tiers au lieu de la
moitié des délégués en fonction.
Le deuxième tour des élections municipales en France n'ayant pas pu se tenir.

L'Assemblée syndicale,

décide
à l'unanimité

- d'adopter les deux comptes rendus des Assemblées du 4 mars 2020

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 17 juin 2020
Le Président
Uwe Conradt

Séance du 17 juin 2020

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	35
Nombre de présents	19
Nombre ayant donné procuration	5
Nombre d'excusés	13
Nombre d'absents	3

10) Motion de l'Eurodistrict SaarMoselle quant à la prise en compte du transport en commun transfrontalier entre la France et l'Allemagne dans le cadre du nouveau système tarifaire en Sarre

Vu le contexte de la crise sanitaire du coronavirus,
Le quorum des délégués nécessaires pour une réunion est fixé au tiers au lieu de la moitié des délégués en fonction.
Le deuxième tour des élections municipales en France n'ayant pas pu se tenir.

Les délégués de l'Assemblée adoptent à l'unanimité la motion suivante :

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan de développement des transports de la Sarre, le ministère sarrois des transports s'est fixé pour objectif de réviser le système de transport en commun sarrois et donc également la structure zonale et tarifaire actuelle. Les experts identifient des domaines d'action possibles, notamment une réforme des tarifs pour élèves et apprentis. Cela inclut :

- La tarification forfaitaire des tickets pour élèves et apprentis afin de garantir une plus ample utilisation, même dans des tranches de prix inférieures, en dehors du parcours scolaire réel.
- Un tarif réduit pour les frères et sœurs, afin de soutenir les familles ayant plusieurs enfants en âge scolaire.
- L'introduction d'un « ticket loisirs » pour les élèves qui n'ont pas besoin d'un abonnement mensuel ou annuel pour se rendre à l'école.

L'Eurodistrict SaarMoselle salue l'initiative du Land de Sarre visant à améliorer la tarification des transports en commun.

Dans ce cadre, l'Eurodistrict SaarMoselle souhaiterait que les familles et les élèves résidants en France et scolarisés en Sarre ou pratiquant des activités extrascolaires en Sarre, puissent également bénéficier de la réforme tarifaire. Si une telle généralisation ne devait pas être possible il est souhaité par l'Eurodistrict qu'au moins la ligne MS puisse être intégrée au même titre que la ligne 30 au système tarifaire du saarVV.

En conséquence, les délégués de l'Assemblée du GECT Eurodistrict SaarMoselle demandent aux autorités compétentes et aux entreprises de transport des deux côtés de la frontière d'examiner dans quelle mesure le nouveau tarif sarrois peut être appliqué sur tout le territoire de l'Eurodistrict.

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 17 juin 2020
Le Président
Uwe Conradt

Séance du 17 juin 2020

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	35
Nombre de présents	19
Nombre ayant donné procuration	5
Nombre d'excusés	13
Nombre d'absents	3

2) Report de l'élection du Président, des Vice-Présidents et de l'ensemble du Comité Directeur

Vu le contexte de la crise sanitaire du coronavirus,
Le quorum des délégués nécessaires pour une réunion est fixé au tiers au lieu de la moitié des délégués en fonction.
Le deuxième tour des élections municipales en France n'ayant pas pu se tenir.

Vu l'avis favorable du Comité Directeur,
L'Assemblée syndicale,

décide
à l'unanimité

de valider le report de l'élection du Président, des Vice-présidents et des autres membres du Comité directeur au mois de novembre 2020.

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 17 juin 2020
Le Président
Uwe Conradt

Séance du 17 juin 2020

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	35
Nombre de présents	19
Nombre ayant donné procuration	5
Nombre d'excusés	13
Nombre d'absents	3

3) Election du 14^{ème} membre du Comité Directeur

Vu le contexte de la crise sanitaire du coronavirus,
Le quorum des délégués nécessaires pour une réunion est fixé au tiers au lieu de la moitié des délégués en fonction.
Le deuxième tour des élections municipales en France n'ayant pas pu se tenir.

L'Assemblée syndicale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles 17.1, 18.2 et 19.1 des Statuts du GECT Eurodistrict SaarMoselle,
Vu l'article 21 du Règlement intérieur du GECT Eurodistrict SaarMoselle,
Un élu ayant quitté la salle pendant le temps de l'élection,

Sous la Présidence de Monsieur Uwe Conradt et après que Monsieur Patrick Kratz ai été désigné pour l'assister en tant que benjamin et Madame Gabrielle Herrmann en tant qu'assesseur,
Après qu'un seul candidat a été proposée par Monsieur Uwe Conradt,

élit à la majorité,

Monsieur Rainer Lang, comme nouveau membre du Comité Directeur.

- Nombre de présents : 19
- Bulletins blancs : 0
- Pour : 21
- Contre : 1
- Suffrages exprimés : 22 (votants dont 3 procurations)

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 17 juin 2020
Le Président
Uwe Conradt

Séance du 17 juin 2020

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	35
Nombre de présents	19
Nombre ayant donné procuration	5
Nombre d'excusés	13
Nombre d'absents	3

4) Confirmation par l'Assemblée des décisions prises par le Président et le Comité Directeur

Participation au salon de Hanovre

Vu le contexte de la crise sanitaire du coronavirus,
Le quorum des délégués nécessaires pour une réunion est fixé au tiers au lieu de la moitié des délégués en fonction.
Le deuxième tour des élections municipales en France n'ayant pas pu se tenir.

L'Assemblée syndicale,

décide
à l'unanimité,

de confirmer la participation de l'Eurodistrict SaarMoselle au salon de Hanovre du 12 au 16 avril 2021 en collaboration avec Saaris, suite au report de la manifestation de 2020 à l'année prochaine.

Pour extrait conforme,
Sarrebuck, le 17 juin 2020
Le Président
Uwe Conradt

Séance du 17 juin 2020

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	35
Nombre de présents	19
Nombre ayant donné procuration	5
Nombre d'excusés	13
Nombre d'absents	3

5) Confirmation par l'Assemblée des décisions prises par le Président et le Comité Directeur

Augmentation du budget du projet Sesam'GR suite à la prolongation du projet

Vu le contexte de la crise sanitaire du coronavirus,
Le quorum des délégués nécessaires pour une réunion est fixé au tiers au lieu de la moitié des délégués en fonction.
Le deuxième tour des élections municipales en France n'ayant pas pu se tenir.

L'Assemblée syndicale,

décide
à l'unanimité,

de confirmer l'augmentation du budget de l'Eurodistrict au sein du projet Sesam'GR à hauteur de 45.000 €, suite à la prolongation du projet.

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 17 juin 2020
Le Président
Uwe Conradt

Séance du 17 juin 2020

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	35
Nombre de présents	19
Nombre ayant donné procuration	5
Nombre d'excusés	13
Nombre d'absents	3

6) Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste d'attaché et d'un demi-poste d'adjoint administratif

Vu le contexte de la crise sanitaire du coronavirus,
Le quorum des délégués nécessaires pour une réunion est fixé au tiers au lieu de la moitié des délégués en fonction.
Le deuxième tour des élections municipales en France n'ayant pas pu se tenir.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu l'avis favorable du Comité directeur,
Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, indiquant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
Considérant la nécessité de créer un emploi de catégorie A et un demi-poste de catégorie C,

l'Assemblée syndicale,

- adopte à l'unanimité le tableau des effectifs modifié comme suit :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché	A	2	35 heures
Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2	1 poste à 17,5 heures et un poste à 3,5 heures par semaine
TOTAL		5	

qui prendra effet à compter du 1^{er} octobre 2020.

- décide d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois au chapitre 12 du budget de l'Eurodistrict.

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 17 juin 2020
Le Président
Uwe Conradt

PROJETS CITOYENS
Critères de sélection des projets



Nom	Structure et activités	Nom du projet	Aspect transfrontalier du partenariat assuré	Utilité pour les relations transfrontalières	Présence de l'Eurodistrict	Remarques
Sigrid JOST, Jörg WITTE	Saarländisches Filmbüro e.V.	Créajeune	++	++	+	Apporter du soutien concernant la communication et la traduction de courts-métrages



PROJETS CITOYENS

Critères de sélection des projets

Nombre de jours
recommandés

4

Séance du 17 juin 2020

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	35
Nombre de présents	19
Nombre ayant donné procuration	5
Nombre d'excusés	13
Nombre d'absents	3

7) Validation des projets citoyens auxquels l'Eurodistrict apportera un soutien technique

Vu le contexte de la crise sanitaire du coronavirus,
Le quorum des délégués nécessaires pour une réunion est fixé au tiers au lieu de la moitié des délégués en fonction.
Le deuxième tour des élections municipales en France n'ayant pas pu se tenir.

L'Assemblée syndicale valide à l'unanimité le projet citoyen auquel l'Eurodistrict apportera un soutien technique selon les conditions exposées dans le tableau ci-après.

Pour extrait conforme,
Sarrebuck, le 17 juin 2020
Le Président
Uwe Conradt

Séance du 17 juin 2020

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	35
Nombre de présents	19
Nombre ayant donné procuration	5
Nombre d'excusés	13
Nombre d'absents	3

8) Présentation et adoption du rapport d'activités 2019

Vu le contexte de la crise sanitaire du coronavirus,
Le quorum des délégués nécessaires pour une réunion est fixé au tiers au lieu de la moitié des délégués en fonction.
Le deuxième tour des élections municipales en France n'ayant pas pu se tenir.

L'Assemblée syndicale adopte à l'unanimité le rapport d'activités 2019 du GECT tel que présenté en séance.

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 17 juin 2020
Le Président
Uwe Conradt

Séance du 17 juin 2020

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	35
Nombre de présents	19
Nombre ayant donné procuration	5
Nombre d'excusés	13
Nombre d'absents	3

9) Validation de la convention de coopération relative à la ligne MS

Vu le contexte de la crise sanitaire du coronavirus,
Le quorum des délégués nécessaires pour une réunion est fixé au tiers au lieu de la moitié des délégués en fonction.
Le deuxième tour des élections municipales en France n'ayant pas pu se tenir.

L'Assemblée syndicale valide à l'unanimité la convention de coopération relative à la ligne MS sous réserve que celle-ci ne lui impose pas d'obligations financières ou en termes de personnel autres que celles indiquées à l'annexe 10 de la convention.

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 17 juin 2020
Le Président
Uwe Conradt